



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 23 décembre 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le Mardi 23 décembre 2008, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Maire de COURS LA VILLE.
Mme Monique JACQUET a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 23 présents, 4 absents dont 2 procurations, soit 25 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

Au préalable, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'ajouter une nouvelle délibération relative à une décision modificative. Le Conseil accepte à l'unanimité.

De plus, suite aux questions relatives à la qualité et au prix de l'eau posées lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire annonce que M. CABOUX a invité la SDEI à venir répondre à toutes ces interrogations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES COMMUNALES

Participation de la commune aux séjours des enfants de Cours La Ville en colonie de vacances ou en centres aérés au titre de l'année 2009.

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE de fixer, pour les enfants de Cours La Ville, une participation accordée par la commune, par jour et par enfant à :

- ▶ 2,60€ par jour et par enfant, pour les séjours en colonies de vacances limités à 21 jours dans l'année,
- ▶ 1,30€ par jour et par enfant, pour les séjours organisés par les centres aérés ou de loisirs limités à 21 jours dans l'année

DIT que cette participation concernera l'année 2009.

DIT que la participation de la commune sera versée directement à l'organisme d'accueil.

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 65745 du Budget 2009.

Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 17 décembre 2007

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre de la subvention prévue par la délibération du 17 décembre 2007 les subventions suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,50€ pour les séjours en colonie de vacances et 1,25 € pour les séjours en centre de loisirs :

- 273,75 € au centre social de Cours La Ville au titre de séjours organisés par le centre de loisirs pour les vacances d'automne 2008.

DIT que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

DIT que la dépense totale d'un montant de 273,75 € sera imputée à l'article 65745 du Budget Communal 2008.

CLASSE DE NEIGE 2009

Approbation de la convention à intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques de l'Isère et la Commune de COURS LA VILLE.

Le conseil à l'unanimité,

APPROUVE la convention soumise à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Isère pour l'organisation d'un séjour en 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.
DIT que la dépense de 24 888 € sera inscrite au BP 2009 à l'article 6042 pour les frais de séjours et à l'article 6247 pour les frais de voyage.

Participation des familles aux séjours en classe de neige

Monsieur CABOUX expose les modalités de calcul de cette participation.
Mme GAYMARD demande si ces modalités de calcul sont les mêmes pour les enfants de Cours La Ville et pour ceux de l'extérieur.
M. CABOUX explique qu'il n'est pas possible de faire des différences.
Le conseil à l'unanimité,
DECIDE que le mode de calcul sera : le revenu de référence du foyer fiscal 2007 divisé par 12 et majoré des prestations familiales de décembre 2008, ce total divisé par 3 fois le nombre de personnes à charge vivant au foyer.
PRECISE que le minimum de perception restera fixé à 65 euros par enfant et le maximum à 5 fois cette somme, soit 325 euros par enfant
PRECISE que pour les personnes vivant en concubinage le revenu fiscal de référence s'entend de la somme des deux revenus fiscaux.
DIT que la participation sera demandée aux familles par Monsieur le Receveur Municipal, sur production d'un titre de recette établi, après production au secrétariat de la mairie, des pièces justificatives notamment l'avis d'imposition sur le revenu 2007 et le justificatif du versement des prestations familiales de décembre 2008.
DIT que la recette sera inscrite à l'article 7488 du Budget primitif 2009.

CENTRE SOCIAL

Convention d'occupation et de financement des services du centre social par la Communauté de Communes du Canton de Belmont de la Loire pour l'année 2009

Le conseil à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2009 fixant les règles d'utilisation et de financement des services du centre social par la communauté de communes du canton de Belmont de la Loire.
DIT que la recette sera inscrite à l'article 7475.

Convention d'occupation et de financement des services du centre social par la Commune de MARDORE

Le conseil à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009, modifiant la convention approuvée le 19 septembre 2008 par l'Assemblée Délibérante
DIT que la recette sera inscrite à l'article 7475.

Convention d'occupation et de financement des services du centre social par la Commune de THEL

Mme DEVEAUX présente le contenu de la convention et informe que ces conventions sont disponibles pour consultation au secrétariat de la Mairie.
Mme DEGACHE demande si cette convention ainsi que les précédentes ont une incidence sur les finances de la commune.
Mme DEVEAUX précise que ces participations sont versées directement à la Mairie. Ces sommes sont assez importantes pour certaines communes.

Le conseil à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les règles d'utilisation et de financement des services du centre social par la commune de THEL.
DIT que la recette sera inscrite à l'article 7475.

INTERVENTION DE LA SDEI

M. GUILHERMET Bernard, Directeur
M. MURE Charles, Technicien

M. GUILHERMET rappelle que la SDEI a deux délégations :

- 1- la délégation du service de l'eau
- 2- la délégation du service assainissement collectif et non collectif

Ces deux délégations, dans le cadre d'une mise aux normes Européennes ont nécessité :

- 1- pour le service de l'eau : la construction d'une unité de traitement des eaux à Commelle-Vernay. Cette station sera opérationnelle au premier trimestre 2009.
- 2- pour le service assainissement : la construction d'une station d'épuration intercommunale des eaux usées.

Ces deux importants investissements ont des répercussions sur les tarifs pratiqués auprès des clients.

Ainsi, le coût de la facturation est passé de 4.41€ / m3 en 2007 à 4.77€ / m3 en 2008 soit une variation de + 8,15 %.

M. CABOUX précise qu'il a été demandé à la SDEI de modifier la présentation de sa facture, pour permettre une meilleure différenciation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

M. GUILHERMET informe que les factures vont être scindées en deux couleurs : verte pour la partie assainissement et bleue pour l'eau. Le prix de l'eau sera affiché en litre et non plus en m3.

M. GASCON regrette de n'avoir pas été averti de cette intervention.

M. GASCON demande pourquoi M. PAIRE et M. DEMONGEOT avaient adressé à tous les habitants du secteur, en 2003, un courrier assurant qu'une usine de traitement serait opérationnelle en 2005. Il regrette que de telles promesses aient été annoncées alors qu'elles n'ont pu être tenues.

M. GASCON demande également si l'eau est conforme aux normes en vigueur, oui ou non.

Enfin, M. GASCON souhaite savoir si des études d'impact sur l'électroménager ont été réalisées.

M. GUILHERMET affirme que la potabilité de l'eau est incontestable, elle est conforme aux normes de la législation. De plus, elle fait l'objet de contrôles de la part d'organismes agréés tel que la DDASS et cela en fonction du taux de fréquence de la population.

M. BARGE souhaite connaître les raisons d'une hausse de l'abonnement de plus de 18%.

M. GUILHERMET annonce qu'en effet cette hausse est la conséquence de plusieurs facteurs :

- le coût d'investissement de la nouvelle station de traitement des eaux
- la baisse de la consommation en eau (avec des charges fixes en augmentation)

M. le Maire et M. CABOUX remercient vivement M. GUILHERMET et M. MURE.

ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, en application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

M. le Maire propose la candidature de Mr Henri LACROIX, en qualité de membre titulaire, qui était membre suppléant et Mr Maurice GEAY en qualité de membre suppléant.

M. GASCON rappelle que l'opposition s'abstiendra pour des raisons de principe et non pour des raisons de personne, n'ayant pas à intervenir sur les représentants de la liste majoritaire.

M. Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection ;

Vote :

- 6 abstentions
- 19 votants
- 19 exprimés

Mr Henri LACROIX recueille 19 voix, au poste de délégué titulaire

Mr Maurice GEAY recueille 19 voix, au poste de délégué suppléant

A l'issue du vote

Ayant obtenu la majorité des voix au 1^o tour, M Henri LACROIX est nommé délégué titulaire et M. Maurice GEAY est nommé délégué suppléant pour représenter la Commune au Comité Syndical du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE pendant la durée du mandat du Conseil Municipal, fonction que le membre élu a acceptée.

MARCHES PUBLICS – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – Annule et remplace la délibération du 30 octobre 2008 approuvant l'Election d'un conseiller pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil à l'unanimité en application de l'article 22 du code des marchés publics

CONFIRME que Mme DEVEAUX Annie étant membre suppléant inscrit immédiatement après le dernier titulaire élu de la même liste que Mr Millet, le remplacera, et que la commission d'appel d'offres sera dorénavant composée comme suit :

- Cinq membres titulaires : Mr LACROIX Henri, Mme VERNAY-CHERPIN Cécile, Mr BURNICHON Thibault, Mr BARGE JACKY, Mme DEVEAUX Annie,
- Quatre membres suppléants : Mr CABOUX Jean-Claude, Mme SADOT Katia, Mme MATHY Madeleine et de Mme DEGACHE Madeleine.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du 30 octobre dernier, approuvant l'élection d'un conseiller pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

FINANCES COMMUNALES

Placement de fonds

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE

- de renouveler ce placement de fonds provenant des ventes réalisées au cours des années 2006 et 2007 pour un montant de 300 000,00 €, en dix comptes à terme de 30 000 € sur une durée de un an à compter du 1^{er} Janvier 2009.
- de souscrire à ce titre, dix comptes à terme de 30 000 €,
- de mandater Mr le Maire et le receveur municipal pour effectuer cette opération.

Approbation du contrat triennal d'aménagement – Département du Rhône – Commune de Cours La Ville

M. le Maire présente les projets envisagés dans le contrat triennal.

M. GASCON aurait souhaité un vote par projet. En effet, il ne s'oppose pas à tous les projets, même s'il conteste celui relatif à la vidéosurveillance. De plus, concernant les projets de construction des trois terrains de tennis dont un couvert, il souhaite connaître le nombre de licenciés du club de tennis et savoir si la rénovation des anciens courts n'aurait pas suffi.

M. le Maire précise qu'en effet, la rénovation des anciens courts aurait certainement coûté moins cher, mais selon les études réalisées la construction d'un terrain couvert aurait été difficile sur l'emplacement actuel. Les courts actuels étant excentrés. De plus, l'objectif de la commune est, pour une meilleure gestion, de regrouper au maximum ses infrastructures. Le terrain des courts actuels pourra dans les années à venir être vendu pour de la construction.

M. GASCON remarque que certains quartiers du centre ville semblent délaissés, tel que le quartier de la gare.

M. le Maire rappelle que les travaux sur les places et les trottoirs, hors routes départementales situées en agglomération, se font sur le budget accordé par la Communauté de Communes à notre commune. Toutefois, Monsieur le Maire précise que le plan triennal prévoit pour 2010 d'importants travaux : trottoirs de la rue Georges Clemenceau, aménagement paysagers du centre bourg (place du centre et de la bouverie). De plus, un plan sur plusieurs années d'illuminations des rues et des quartiers qui en sont dépourvus actuellement sera lancé dès l'année 2009.

Le Conseil par vingt et une voix pour et quatre contre,

APPROUVE le contrat triennal 2008 – 2009- 2010 à passer entre le département du Rhône et la Commune de Cours La Ville, tel qu'il est annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document,

DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets de la commune, en section d'investissement et de fonctionnement pour les services à la population.

Demande de subvention auprès de l'Etat pour la restauration de mobilier classé au titre des monuments historiques

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au taux maximum pour des travaux de restauration de mobilier classé Monument Historique au titre de la programmation de 2009 pour un coût total de 14 100 € H.T., soit 16 863,60 € T.T.C.

DIT que cette dépense sera inscrite sur le budget primitif de la commune.

Tarifs piscine

Tarifs applicables aux habitants de Cours la Ville :	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2007	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2009
Adultes	2,80 €	2,80 €
Abonnement 10 entrées «adultes »	22,60 €	22,60 €
Enfants de 6 à 16 ans	1,30 €	1,30 €
Abonnement 10 entrées «enfants »	9,80 €	9,80 €
Tarifs applicables aux extérieurs de la commune:		
Clubs ou sociétés de natation extérieurs à la commune	139,00 €	146,00 €
Scolaires des communes voisines Tarif horaire pour 4 lignes d'eau : - avec mise à disposition de 1 M.N.S.	226,00 €	237,00 €

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE de fixer, pour une durée de deux ans, les tarifs de la piscine comme définis dans le tableau ci-dessus. DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 pour le public et à compter du 1^{er} septembre 2009 pour les scolaires.

DIT que le produit de ces recettes sera encaissé à l'article 70631 du Budget Primitif 2009 et des suivants.

Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009

M. CABOUX expose l'évolution des tarifs pour 2009. Seuls les tarifs des locations de matériels et de salles vont augmenter.

Mme DEGACHE précise qu'elle aurait souhaité avoir les tarifs appliqués en 2008

Le conseil par vingt et une voix pour et quatre abstentions,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2010 les tarifs suivants :

- l) Les concessions des cimetières et columbarium,

CONCESSIONS DE CIMETIERE

	Tarifs proposés au 01/01/2009	
15 ans	72.00 € le m ²	
2,20m *1,20m		190,00 €
2,20m *2m		317,00 €
30 ans	126,36 € le m ²	
2,20m *1,20m		334,00 €
2,20m *2m		556,00 €

COLOMBARIUM

		DUREES	
		15 ans	30 ans
Niveau supérieur	case pour 1 urne	262 €	472 €
Niveau intermédiaire	case pour 2 urnes	524 €	943 €
Niveau inférieur	case pour 2 urnes	524 €	943 €
	case pour 3 urnes	786 €	1 415 €
Urne déposée en case commune		157 €	262 €
Urne déposée en case provisoire	moins de 3 mois	16 €	
	au-delà de 3 mois	52 € l'an	
Enfouissement des cendres dans le jardin du souvenir		52 €	
Inscription – plaque de 20 cm x 6cm – prix forfaitaire Le montant des plaques est facturé aux familles au coût de revient réel et subira l'évolution (augmentation ou diminution du cours mondial du cuivre indiqué par the London Métal Exchange ;		61 €	

- 2) Les droits de place et marchés,

		Tarifs proposés au 01/01/2009
Agriculteurs		
	Moins 2 m	1,40 €
	Plus 2 m	0,70 €
Commerce industrie		
	m linéaire	0,70 €
Stationnement		
	Véhicule automobile marchandises diverses	66,50 €
	Véhicule automobile marchandises à consommer sur place	2,40 €
Fêtes foraines		
	Grand manèges	50,20 €
	Manège enfants	33,90 €
	Stand	25,10 €
	Annexes	17,50 €
Cirques théâtres		
	Petit cirques et théâtres	17,50 €
	Moyen cirques	33,90 €
	Grand chapiteau	50,20 €
Utilisation borne électrique		
	Jusqu'à 2 ampères	1,80 €
	Par ampère supplémentaire	0,90 €
Abonnement pour forains		
	Semestriel, rabais	5%
	Annuels rabais de	15%

3) Les locations de matériel communal

	Tarifs proposés à compter du 01/01/09
Chaises par 10 et multiple	06,00 €
Tables	06,00 €

Banderoles	09,00 €
Podium	46,00 €

- 4) Les locations des salles : Paul Vallier, de l'orangerie, municipale, de la salle polyvalente de la Ville et de la salle Emilien Michoux.

	Tarifs Proposés au 01/01/09
Salle Paul Vallier	
associations locales demi journée	111,00 €
associations locales journée	177,00 €
particulier demi journée	156,00 €
particulier journée	220,00 €
avec podium	183,00 €
forfait pour extra locaux	56,00 €
Salle de l'Orangerie	
sans chauffage	92,00 €
avec chauffage	122,00 €
Salle municipale	
fin de semaine - particuliers	275,00 €
forfait pour associations de cours	50%
arbre de Noël, expos à but non lucratif, AG	Gratuit
forfait pour chauffage	40,00 €
forfait pour extra locaux	56,00 €
Salle polyvalente de La Ville	
Fin de semaine - Particuliers	
salle 1 ou 3 -97m2	182,00 €
salle 2 - 163m2	275,00 €
salle 1+2 - 260m2	367,00 €
salle 1+2+3 - 357m2	457,00 €
fin de semaine association	
50% du tarif appliqué aux particuliers	50%
forfait pour chauffage	40,00 €
forfait pour extra locaux	56,00 €
Salle Emilien MICHOUX	
week-end pour spectacles des associations extérieures à la commune samedi et dimanche samedi ou dimanche : la journée	254 180 €
hors week-end pour spectacle des associations extérieures à la commune : la journée	128 €
week-end ou hors week-end pour associations de Cours La Ville	50%
50% du tarif appliqué aux associations extérieures	
Salle de la Ville (située sous l'école)	80 €
Forfait pour chauffage	30 €

PRECISE que les autres clauses mentionnées dans les délibérations n° 041014-13-1, 13-2, 13-3,13-4,13-5,13-6 et 13-7, en date du 14 octobre 2004 et n° 030213-8 en date du 13 Février 2006, relatives aux modes d'encaissement de ces sommes, aux articles d'imputations de ces recettes, aux conditions de mise à disposition des locaux et du matériel, restent inchangées

Redevance d'occupation du domaine public

M. LACROIX expose le projet de la Caisse d'Epargne relatif à son agrandissement dans l'actuel local de la poissonnerie.

M. BARGE souhaite connaître les dates de mise en place de ce bungalow.

M. LACROIX explique que les dates ne nous ont pas encore été communiquées par la Banque.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer une redevance journalière d'un montant de 15 €.

DIT que cette recette sera inscrite sur le budget de la commune à l'article 70323

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association PROCOM

Mme SADOT explique que cette association a beaucoup œuvré lors des animations du 8 et du 21 décembre.

Mme GAYMARD demande le montant total de l'investissement de l'association pour ces animations.

Mme SADOT et M. le Maire précisent que le montant total de l'investissement est de 3 625 euros. Ils remercient l'Association PROCOM pour son dynamisme, COURS LA VILLE ANIMATION pour son aide au financement de l'animation Bébé Charlie ainsi que l'interclasse pour la vente d'huîtres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à l'association PROCOM la somme de 1 500 €,

DIT que cette somme sera imputée à l'article 65746 du budget primitif 2008.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Statut – modification du périmètre du futur syndicat

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le projet de statut du syndicat intercommunal pour l'enseignement artistique, annexé à la présente délibération ;

DEMANDE au préfet du Département du Rhône de créer le syndicat intercommunal comprenant les communes de, Bourg De Thizy, Cours La Ville, Cublize, La Chapelle de Mardore, Mardore, Marnand, Pont-Trambouze, Ranchal, St Jean La Bussière, St Vincent de Reins et Thizy ;

ENVIRONNEMENT – Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRNI) Rhins – Trambouze

M. LACHIZE présente le projet.

M. BARGE demande si des études de sols sont prévues sur les anciens sites d'implantation d'entreprises.

M. LACHIZE précise que la dépollution des sites est obligatoire. Par exemple EPORA l'a fait réaliser sur le site Chaize Perrin.

Le Conseil à l'unanimité,

DONNE un avis favorable avec trois réserves concernant les sites :

- Moncorgé,
- Thion,
- Chaize-Perrin,

au projet de P.P.R.N.i conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 95-1089 du 15 octobre 1995 modifié, relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

FINANCES COMMUNALES – Réalisation de trois courts de tennis – Subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement

Le conseil à par vingt et une voix pour et quatre abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, dans le cadre de la D.G.E., pour la réalisation d'un terrain de tennis couvert et de deux courts extérieurs.

DIT que cette opération sera inscrite en recette d'investissement au Budget 2009.

ASSOCIATION CULTURELLE– Désignation des délégués Communaux

Le Conseil par vingt et une voix pour et 4 voix contre,

NOMME, parmi ses membres pour représenter la Commune pendant la durée du nouveau Conseil Municipal, au sein de l'Association Culturelle de COURS LA VILLE :

- Monsieur Patrice VERCHERE
- Madame Ginette MANARY
- Madame Annie MATRAY
- Madame Madeleine MATHY
- Madame Monique JACQUET.

L'opposition déplore de n'être pas représentée.

FINANCES COMMUNALES – Décision modificative n°2

Le conseil à l'unanimité

APPROUVE le transfert de crédit du chapitre 020 « Dépenses imprévues » d'un montant de 360 € sur l'opération 117 «Bibliothèque », article 21318/321.

COMMUNICATIONS DES ELUS

Mr Le MAIRE

→ MAISON MEDICALE : le projet évolue. Un accord a été trouvé avec l'ensemble des protagonistes et notamment avec M. MERCIER qui en est remercié. Un courrier a été adressé à l'ensemble des professionnels de santé de Cours la Ville pour connaître leur position vis à vis de leur éventuelle installation dans ces locaux. A ce jour la Mairie a reçu 4 réponses positives fermes.

→ VERCENNES : le 18^{ème} lot du lotissement a été vendu.

→ LOCAUX TECHNIQUES : les travaux se terminent. A priori aucun retard ne sera à déplorer.

→ OPAC : la convention passée avec l'OPAC pour le remboursement de 75 % des frais d'entretien des espaces verts a été reconduite.

→ SUBVENTIONS : pour alléger le travail des associations, les dossiers de demande de subvention seront établis pour une période de 3 ans. Il sera toujours possible de demander une subvention exceptionnelle.

→ INCENDIE RUE DE CHARLIEU : M. le Maire et M. CABOUX ont été appelé lors de ce regrettable et dramatique incendie. Une procédure assez lourde a été engagée par le substitut du Procureur nécessitant la venue d'experts de Lyon. L'ensemble des centres de secours présents est remercié.

→ RECENSEMENT DE LA POPULATION INSEE au 1^{er} janvier 2009 : 4077 habitants (avec étudiants et hôpital), Population de 1999 : 4241 habitants. La baisse est deux fois moins forte que lors des dernières décennies.

M. GASCON demande si cette baisse aura un impact sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. le Maire précise que cette baisse aura effectivement un impact sur la DGF, mais il est impossible pour le moment de la mesurer.

M. le Maire remercie les participants au recensement.

→ AFFAIRES VIALLY / DEPARTEMENT DU RHONE, RUE GENERAL LECLERC : un nouvel expert a été nommé pour évaluer les désordres occasionnés, établir leurs provenances et les responsabilités. Le Département du Rhône, L'OPAC et la commune pourraient éventuellement être mis en cause.

→ VŒUX DU MAIRE : l'ensemble de la population est convié à assister aux vœux du Maire le lundi 12 janvier 2009 salle municipale de COURS LA VILLE.

Mme DEVEAUX

→ LA COMMISSION SOCIALE ET EMPLOI, composée de ses 21 membres élus et extra municipaux, s'est réunie le 1^{er} décembre 2008 afin d'échanger sur les actions menées au cours des derniers mois et de communiquer sur les projets à venir.

→ En 2008, plus de 80 personnes ont été reçues par l'adjointe au cours de 150 entretiens pour une aide financière, un travail, un conflit familial, un logement... et dans certains cas, ces personnes sont orientées vers les structures adéquates.

→ LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (16 membres) s'est réunie pour l'attribution (en fonction du quotient CAF) des bons de fin d'année. A l'unanimité, sur les 54 dossiers déposés, 41 bons ont été accordés dont 31 pour des enfants ou étudiants à charge et 13 ont été refusés (couples sans enfants). Les bons attribués représentent une somme de 4 410 € à dépenser dans les commerces locaux (pas d'alcool bien évidemment). L'action sociale représente moins de 1% du budget communal.

→ LE CENTRE SOCIAL : Mme Laure PRIAT remplace depuis le 17 novembre 2008, en tant que responsable du centre, M. Gérard PONT.

→ LA COMMISSION ADMINISTRATIVE a statué le 7 novembre dernier sur le remplacement de M. VERNE et de M. AULAS en fin de contrat. M. GHEBRID et M. AURAY ont été recrutés.

→ LE FLORENTIN : Sur les 57 appartements, actuellement seulement 3 sont libres. Présidente depuis avril 2008, sans indemnité, Mme DEVEAUX est aidé par M. Jean-Paul CANET (pour les travaux).
Les projets en cours sont : le relookage de la plaquette, des travaux et la mise en place d'ateliers mémoire et de gymnastique d'expression corporelle.

Mr LACHIZE

→ Informe, dans le cadre de sa Vice-Présidence en charge de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL au sein de la Communauté de Communes, de la programmation décennale 2006-2016 :

- Le Bas de Cours : raccordement collectif à l'horizon 2011/2013 de 15 foyers. Coût estimé à ce jour à 70 000 □ HT.
- La Ville, La Cime de Cours, à l'horizon 2011/2013, raccordement collectif de 34 foyers. Coût estimé à 180 000 □ HT.
- Par ailleurs, au lieu-dit « Les Grandes Terres » à La Ville le réseau a été étendu en décembre pour raccorder le nouveau lotissement de la SAIEMVC, englobant au passage plusieurs habitations. Coût : 58 137 □ TTC pour la CCPAT.
- Prochainement l'ancienne station d'épuration de La Ville sera détruite. Un collecteur existe entre La Ville et Cours La Ville. La Communauté de Communes va créer un déversoir d'orage et un dessableur et raccordera les effluents sur la canalisation menant à la nouvelle station. Coût : 37 000 □ HT.

→ Annonce, concernant l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, la tenue d'une réunion publique au cours du premier semestre 2009. Dans le cadre de la loi sur l'eau et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) un diagnostic individuel sera réalisé sur notre territoire. En effet, les élus nationaux, ayant déclaré l'eau « Patrimoine commun de l'humanité », dans le cadre des préconisations européennes, et afin de préserver l'environnement et la salubrité publique, ont demandé une mise aux normes de toutes les installations dans un délai de 4 ans.

→ VOIRIE : le programme 2009 a été établi avec la Communauté de Communes et les élus de Cours La Ville :

- réfection de la rue de l'Egalité
- réfection des trottoirs et du carrefour de la gare
- La Ville, réfection de l'allée du Presbytère et du parvis de l'Eglise,
- La Ville, Enrochement du chemin « L'Épardet » et étanchéité de l'accotement
- Réfection des trottoirs à la Garenne si la dotation le permet.

→ VOIRIE : au programme 2010 : réfection des trottoirs rue Georges Clemenceau et aménagement urbain des quartiers du centre et de la Bouverie dans le cadre du contrat triennal passé avec le Département.

→ BARRAGE BERTHIER : la vidange aura lieu à l'automne 2009. Actuellement une visite de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) effectuée des constats et des mesures. Lorsque le barrage sera vide, le cabinet d'études choisi par appel d'offres, effectuera sa mission, permettant d'évaluer les travaux éventuels des parements aval et amont ainsi que l'examen des fondations rive droite. Le Conseil Municipal devra prendre des décisions quant aux réparations à réaliser en fonction de leur coût.

Mme VERNAY

→ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : lancé depuis 15 jours dans les écoles, ce projet recueille l'engouement des élèves. Les candidatures ont été déposées. L'élection aura lieu le 9 janvier 2009, une première réunion se déroulera en février.

Mr CABOUX

→ Expose le projet de révision d'aménagement forestier 2008/2027.

→ Informe, que suite à l'appel d'offres du 11 septembre 2008, une vente de coupe de bois à Saint Romain Les Atheux a rapporté un montant de 13 500 □.

→ Présente les effectifs et la provenance des élèves de écoles et collèges pour l'année scolaire 2008/2009.

→ Informe que Mme DAVAL Directrice de l'école Jacques Prévert est actuellement en congé maternité. Une remplaçante a été nommée. Mme PASTOR assure la direction.

→ CLASSES DE NEIGE : le vendredi 12 décembre, M. PERRIN, Directeur adjoint du centre des classes de neiges de Autrans est venu présenter un diaporama sur le déroulement d'une semaine en classe de neige. Des questions, des réponses, parents et élèves ont apprécié. Départ pour 56 élèves le 19 janvier à 6h30, parking Winslow. Des permanences ont lieu en mairie pour le calcul de la participation financière des parents le vendredi 9 janvier de 14h à 17h et le samedi 10 janvier de 9h à 11h.

→ FLEURISSEMENT : la remise des prix des particuliers, organisé par Cours La Ville Initiative, se déroulera le samedi 31 janvier, salle de l'orangerie.

→ Informe que la messe de Noël aura lieu le mercredi 24 décembre à 18h15, salle Paul Vallier.

Mme MANARY

→ BULLETTIN MUNICIPAL : a été distribué début décembre, malheureusement beaucoup d'administrés ne l'ont pas reçu. Ces derniers peuvent venir le réclamer en mairie et donner leurs coordonnées.

Mr CANET

→ Annonce que les travaux d'éclairage du stade de la rivière sont presque terminés.

Mr LACROIX

→ Annonce que la pose des barrières du Florentin va être réalisée.

→ Précise que la rénovation de l'éclairage rue Georges Clemenceau est reportée.

→ Informe que l'éclairage du lotissement Vercennes est prévu pour Noël.

→ Annonce qu'un état des lieux de l'éclairage public à été réalisé avec l'entreprise DUGELET. Il est apparu que l'état général est bon, excepté la rue de Thizy

Mme SADOT

→ Félicite les protagonistes des animations de fin d'année qui ont été un succès.

→ Expose le programme des animations des 6 mois à venir.

Mr GEAY

→ Annonce les travaux envisagés à La Ville :

- Assainissement Collectif : extension du réseau envisagé en direction de la Cime de Cours à l'horizon 2011/2013, concernant 34 habitations,
- Suppression de la station d'épuration de La Ville et raccordement sur le collecteur de Cours menant à la nouvelle station,
- Réfection de l'allée du presbytère, changement de la canalisation des eaux usées et pluviales et rénovation du parvis,
- Empierrement du chemin du lieu dit « Le Charme » en direction de « Le Giret »,
- Pose à l'intérieur de l'Eglise de La Ville des deux entrées d'un vitrage sur les sas afin d'éviter la perte de chaleur et ainsi permettre des économies d'énergie.
- Chemin Le Bois à L'Épardet, enrochement d'une portion d'un chemin agricole et mise en sécurité d'une maison.

M. le MAIRE

→ Remercie l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé au cours de l'année écoulée, et rappelle le travail difficile que le personnel de la voirie effectue lors des intempéries neigeuses, surtout quand la neige tombe en continue tout au long de la journée. Il précise que la commune a 80 kms de voirie communale et que toutes les rues et tous les quartiers ne peuvent être déneigés en même temps. Il regrette que le personnel a été victime de nombreuses remarques souvent à la limite de la politesse, aussi M. le Maire rappelle à l'ensemble de la population que dans des secteurs tels que les nôtres, il est bienvenu :

- d'équiper son véhicule avec des pneus neige
- de déneiger et saler son trottoir, chaque propriétaire, ou locataire est responsable de ses trottoirs.
- de s'armer de patience
- d'être solidaire envers ses voisins notamment les personnes âgées.

QUESTIONS DIVERSES

→ Mme MATRAY demande à la commune la réalisation d'un accès handicapé à l'entrée du local des infirmières et de la mutuelle UNIO situé sous La Poste.

M. le Maire précise que, compte tenu de la construction prochaine d'une maison de santé équipée d'un accès handicapé, de l'investissement que cela représente et de la proposition faite notamment aux infirmières de venir s'y installer, la commune n'a pas l'intention d'investir dans le local actuel.

→ Mme MATRAY annonce qu'elle a beaucoup apprécié les décorations de Noël de « La Ville ».

M. Le Maire remercie M. CABOUX pour cette initiative.

M. Le Maire fait remarquer que la commune s'équipe peu à peu de décorations s'inscrivant dans le cadre du développement durable : leds basse consommation...

→ Mme CHAVANY demande si la commune ne pourrait pas s'équiper d'un photocopieur monnaieur.

M. le Maire précise que l'offre est déjà importante en centre ville (Mairie sous condition, La Poste, les Tabacs Presses...).

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal ainsi que la population à assister à ses Vœux le lundi 12 janvier 2009 à 19h Salle Municipale de Cours La Ville.

Joyeuses fêtes à tous.

La séance est levée à 23h45

Le Député - Maire
Patrice VERCHERE

